

M. Frédéric Bertrand, président de la Chambre syndicale des charpentiers de Paris.

“ Dans notre temps nous faisons dans notre journée une somme de travail que j'évaluerai à 16 et aujourd'hui l'ouvrier gagne le double et ne produit que 5 ; cet ouvrier n'est pas plus faible qu'autrefois, mais, cela est d'autant plus triste à constater que les charpentiers, au point de vue de l'intelligence, sont à la tête de l'industrie du bâtiment, les ouvriers d'aujourd'hui s'appliquent à faire peu. S'ils suivaient leur instinct naturel, ils produiraient davantage, mais soit qu'ils obéissent à un mot d'ordre, soit qu'ils s'imaginent servir ainsi les intérêts de leurs camarades, ils prennent l'habitude de ne rien faire et à l'heure qu'il est, ils ne sont plus sensibles aux reproches, ils ne pensent qu'à user le temps et à toucher leur paie.

“ D. — Vous dites que le travail était autrefois 16, à présent 5 ; cela signifie-t-il que l'ouvrier produisait autrefois trois fois plus qu'aujourd'hui ?

“ M. Bertrand. — Parfaitement. Autrefois, il y avait de l'émulation, on parlait cinq ou six pour faire son travail ; le plus grand honneur était pour celui qui retournait le premier au chantier ; à l'heure qu'il est, on regarde quel est le plus faible et on l'attend pour rentrer tous en même temps.”

Cette disposition des ouvriers n'est pas particulière à ce seul corps d'état, elle est générale, et c'est là le péril : hauts salaires et faible travail. — *L'Economiste Français.*

LE TRUST OU SYNDICAT AMÉRICAIN DES CUIRS

Nous empruntons à la “ *Halle aux cuirs* ” la traduction d'un rapport publié par la *New York Handels Zeitung* sur la situation du marché américain des chaussures et qui donne les communications suivantes sur le Trust américain des cuirs :

“ La hausse des peaux et cuirs est due dans une large mesure au soi-disant Trust des cuirs, c'est-à-dire à cette puissante réunion de grandes maisons de tannerie du pays qui domine le marché des cuirs bruts de l'Amérique du Nord et du Sud, et partant celui du monde entier.

“ De cette Union, fondée en mai 1892 avec un capital de 120 millions de dollars, font partie environ 80 pour 100 des tanneurs du pays et à peu près autant de courtiers et de

marchands de cuirs, si bien, que le prix des peaux et cuirs dépend presque entièrement de la décision du Trust.

“ Or, bien que, ainsi qu'il a été constaté, la valeur des peaux soit en hausse d'environ 100 pour 100, le Trust demande cependant pour chaque 5 centimes qu'il doit payer en plus pour les peaux 10 centimes de plus pour les cuirs.

“ Ainsi, les cuirs forts à semelles Union (hemlock et chêne) coûtaient en juillet 1894 11c le kilo, alors que les peaux salées fraîches avec lesquelles on fait des cuirs étaient à 11c le kilo.

“ Or, aujourd'hui, les peaux en poil se paient 21c le kilo, tandis que le prix demandé pour les cuirs forts à semelles Union est de 66c le kilo.

“ Même, les cuirs forts à semelles hemlock, qu'on fait avec des cuirs en poil secs de l'Amérique du Sud, ont haussé d'une manière disproportionnée, à savoir de 22c à 42c ; ces peaux coûtent maintenant 6½c de plus par kilo, tandis qu'une livre de cette peau représente deux livres de cuir.”

“ Vu ces faits, on peut être dans le vrai en rapportant que le Trust des cuirs par la hausse des prix depuis le 1er janvier courant a encaissé des profits qu'on évalue de 9 à 13 millions de dollars ; ses actions de souche et de priorité depuis février dernier ont présenté une différence de 28,000,000 de dollars.

“ On assure qu'au moment où le marché des peaux avait atteint son niveau le plus bas, le Trust avait, comme résultat d'une vente d'obligations, en espèces dans sa caisse, 6 millions de dollars, ce qui le mit à même d'accaparer d'énormes stocks aux prix les plus bas et de tenir le marché à sa discrétion.

“ Les tanneurs ne faisant pas partie du Trust ne disposent que de peu d'approvisionnements, et l'année dernière, la quantité de cuirs en poil se trouvant entre les mains de tanneurs et marchands indépendants ne s'élevait qu'à 150,000 pièces ; aujourd'hui, elle est réduite à 10,000.

“ Les acheteurs indépendants sont donc, pour maintenir leurs tanneries en exploitation, réduits à prendre les quelques faibles arrivages de l'Amérique du Sud non destinés au Trust, et de payer trop cher le peu qu'ils peuvent se procurer.

“ Le Trust domine les deux grands marchés de l'Amérique du Sud, Buenos-Ayres et Montevideo, et chaque semaine il en reçoit pour son compte des envois considérables achetés sur les lieux par ses propres représentants.

“ Pas mal de tanneurs indépendants ont été forcés ou de renoncer complètement à leur exploitation ou de restreindre leur production, attendu qu'il leur est impossible de se procurer des cuirs bruts en quantité suffisante.

L'ÉPARGNE

L'opinion publique commença à se préoccuper vivement de la question du placement de l'épargne du peuple. C'est une des conséquences de la suspension des paiements de la banque du Peuple qui avait, comme les autres banques, fait son possible pour attirer vers sa caisse les petites et les grosses épargnes.

Nous avons déjà expliqué la situation où se trouvent tous les déposants aux départements d'épargne des banques d'escompte. Cette situation leur était, probablement révélée pour la première fois, quelque confrère ayant même cru devoir consulter une autorité pour savoir si les dépôts d'épargne avaient quelque privilège spécial.

Maintenant que l'on sait à quoi s'en tenir, on se dit qu'il ne convient pas de confier la petite épargne à des institutions qui la risquent dans des opérations commerciales toujours plus ou moins aléatoires. *La Presse* s'en est prise au parlement fédéral qui n'a pas entouré les “ départements d'épargne ” de toutes les garanties nécessaires. La responsabilité, à notre avis, va plus haut. Il eût été difficile au parlement de définir à quelle somme le dépôt devra être considéré comme dépôt d'épargne, afin de décréter que les banques recevant tels dépôts devaient tenir une réserve de tant pour cent disponible et placer le reste en des opérations de toute sûreté.

Mais, il y a quelques années, le gouvernement fédéral qui s'est constitué lui-même une caisse d'épargne, payait aux déposants des caisses d'épargne des bureaux de poste, un intérêt de 4 p.c. A cette époque, les banques ne donnaient à leurs déposants que de 3 à 3½ p.c. Il nous souvient fort bien que les banques se plaignaient amèrement de cet état de choses. Dans un de ses discours adressés aux actionnaires, le gérant général de la banque de Montréal lui-même faisait remarquer cette anomalie, et accusait le gouvernement de détourner ainsi à son profit des fonds qui auraient dû être mis à la disposition du commerce par l'entremise des banques d'escompte. Il nous souvient aussi que, après avoir